



Ménières, le 11 mai 2022

PV de l'assemblée communale du 11 mai 2022 à 20h00

M. le Syndic Cédric Béguin souhaite la bienvenue et présente la table du Conseil et la table administrative. Il informe l'assemblée que celle-ci sera enregistrée et demande s'il y a des oppositions. Ce n'est pas le cas.

Madame Kristel Lack prendra le PV.

L'assemblée a été convoquée selon les modes en vigueur dans la Commune et au regard de la loi, c'est-à-dire selon la Feuille d'avis officielle n°17 du 29 avril 2022, par avis au pilier public, par tout-ménages ainsi que sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic remercie les personnes présentes. Les scrutateurs nommés sont M. Jael Folly et Mme Magali Maître. Le nombre de personnes est de 26, la majorité absolue est fixée à 14. Pour les comptes, les 5 membres du Conseil ne sont pas comptés dans les votes, ce qui ramène la majorité à 11.

M. Damien Corminboeuf est excusé.

M. le Syndic présente le tractanda et demande à l'assemblée s'il suscite des questions. Ce n'est pas le cas, l'assemblée peut délibérer.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2021
2. Comptes 2021
 - 2.1. Compte de fonctionnement
 - 2.2. Compte d'investissements
 - 2.3. Rapport de l'organe de révision et préavis de la Commission financière
 - 2.4. Approbation des Comptes
3. Informations communales
4. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2021
--

M. le Syndic n'en refait pas lecture et demande s'il suscite des questions ou des remarques.

L'Assemblée n'a pas de question. M. le Syndic passe donc au vote.

1.3 Approbation :

Approbation : 25 personnes; pas d'avis contraire; Abstentions : 1 personne.

Le PV du 13 décembre 2021 est approuvé.

2. Comptes 2021

M. le Syndic annonce que les citoyens ont eu la possibilité d'en prendre connaissance par publication in extenso dans le journal, sur le site et qu'ils ont été consultables au bureau 10 jours avant l'assemblée. Les comptes ne sont dès lors pas relus ni détaillés, mais des explications complémentaires sont données par le Syndic.

2.1. Compte de fonctionnement

Le résultat des comptes de fonctionnement 2021 s'élève à CHF 276'910.63 pour un montant de charge de CHF 2'377'009.15.

M. le Syndic explique qu'un montant de CHF 96'962.90 représente l'impôt sur les gains immobiliers, les impôts sur les mutations CHF 84'282.60 et que ces produits sont difficiles à prévoir. Il précise également, que sous MCH1, le montant de CHF 41'120.00 relatif aux amortissements obligatoires, n'est pas repris dans le nouveau modèle comptable, selon les nouvelles directives du MCH2.

M. le Syndic précise qu'il s'agit du premier exercice sous la forme du MCH2 et qu'il est difficile de faire une comparaison avec l'ancien système MCH1.

2.2. Compte d'investissement

M. le Syndic explique que certains montants votés ne sont pas encore utilisés, car le Conseil communal est dans l'attente de permis de construire du Canton, notamment pour la porte d'entrée de Granges, depuis environ 2 ans.

2.3. Rapports de l'organe de révision et de la commission financière

M. Claude Andrey fait la lecture du rapport de l'organe de révision Fidustrust Révision SA.

M. Grégory Blanchard fait lecture du rapport de la commission financière, annonce le préavis positif de l'organe de révision Fidustrust Révision SA, et invite l'assemblée à accepter les comptes 2021. La Commission financière profite de remercier le Conseil communal pour le travail.

M. le Syndic remercie la Commission financière. Il précise qu'il s'agit d'une année transitoire et une série de tableaux devra être présentée selon les exigences légales. Les citoyens ont la possibilité de consulter lesdits tableaux sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic demande si l'assemblée a des questions. Ce n'est pas le cas.

2.4. Approbation

M. le Syndic passe au vote des comptes 2021.

Les comptes 2021 sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée.

M. le Syndic remercie l'Assemblée pour la confiance donnée.

3. Informations communales

3.1. Terrain multisports

M. le Syndic informe que le chantier avance bien. Il y a eu de l'attente cette semaine en raison de l'approvisionnement des éléments en béton.

3.2. Auberge

M. le Syndic informe que l'Auberge est à nouveau ouverte. Il remercie la Commission de l'Auberge pour le travail et les recherches.

M. Marcel Ansermet explique que la Commission a cherché des repreneurs et a trouvé un couple motivé qui a vraiment envie de travailler avec les gens du village. M. Ansermet remercie les citoyens de jouer le jeu et faire vivre le restaurant.

3.3. Valtraloc

M. Pierre Perroud informe que la procédure suit son cours. Le Conseil communal est dans l'attente des autorisations du canton. Le Service des ponts et chaussées va poser un revêtement phonoabsorbant sur certains tronçons de la route cantonale. Donc les travaux des portes d'entrée, des portes internes, des trottoirs, les curages des conduites, etc., devront être faits avant la pose de celui-ci. Le SPC prévoit de poser ce tapis avant fin 2023.

La nouvelle loi sur la Mobilité entre en vigueur au 01.01.2023. Grâce à cette nouvelle loi, des subventions pourront être accordées au projet Valtraloc qui répond aux exigences de cette loi (réduction du bruit et de la vitesse, sécurité des piétons et du trajet de l'école, arrêts de bus adaptés, zone de rencontre pour les habitants, amélioration de la sécurité cyclistes).

M. Pierre Perroud demande si l'Assemblée a des questions. Ce n'est pas le cas.

3.4. Commission Seniors

M. Pierre Perroud informe que, comme d'autres communes du canton, un questionnaire a été envoyé aux retraités de la Commune. Le taux de participation de Ménières est l'un des plus élevés du canton, avec 60 % de formulaires retournés. Les statistiques n'ont pas été commentées, afin que chacun puisse les interpréter. Résultats complets sur le site web de la Commune.

Il a été constaté qu'à Ménières, la plupart des personnes retraitées sont entourées de proches. Les demandes qui reviennent le plus souvent sont les transports, la sécurité des piétons, le bruit, les rencontres et les escaliers.

Le projet Valtraloc répond à beaucoup de ces demandes.

Concernant les rencontres, un nouveau formulaire ne sera pas fait. Les personnes savent déjà où se renseigner, selon les résultats de l'enquête.

Dès lors, les activités proposées seront annoncées lors des assemblées communales et du repas des aînés.

Les personnes retraitées qui souhaitent participer à un moment de rencontre à l'Auberge peuvent s'annoncer à l'Administration communale ou à M. Perroud. En cas d'intérêt, des rencontres seront organisées, aussi avec la Commission culturelle.

La même demande a été faite pour jouer aux cartes ainsi que l'organisation de balades ou d'excursion. Les personnes intéressées peuvent donc également s'annoncer auprès de M. Perroud ou de l'Administration communale.

M. Perroud informe que les personnes qui avaient demandé à être informées dans le questionnaire ont été conviées à une séance et un repas qui se sont déroulés à l'Auberge.

Il demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas.

3.5. Bancs

M. Pierre Perroud dit que suite à des demandes à la Commission Senior, la Commune a fait installer 2 bancs de promenade, le premier à proximité de la Croix St-Denis et le second dans le pré de la Commune en face de la Grande salle. Le travail est de qualité. M. Perroud remercie la Corporation forestière pour ce travail.

M. le Syndic informe que ces adaptations découlent de la nouvelle loi sur les Seniors. Il est important de pouvoir garder les personnes âgées au village.

M. le Syndic porte à la connaissance de l'Assemblée que cela tenait à cœur au Conseil de communal de mandater la Corporation forestière pour ce travail, car ils s'occupent de l'entretien des bois de la Commune, font un énorme travail et sont toujours à l'écoute.

3.6. Commission culturelle

Mme Renate Lüthi dit qu'il y a maintenant une commission culturelle composée de 3 membres, qui prévoit d'organiser des événements dans la Commune en plus de la Fête nationale et de la Bénichon.

La Commission prévoit cette année une bourse aux jouets. Les citoyens qui auraient des idées et des propositions peuvent les faire parvenir à la Commission culturelle.

M. le Syndic informe qu'il y aura également une inauguration du terrain multisports une fois celui-ci terminé.

4. Divers

M. Philippe Flura dit qu'il a envoyé un courrier concernant le projet de pump track et demande si c'est le lieu pour en discuter.

M. le Syndic informe que le pump track temporaire qui était à la Grande salle l'automne dernier était une collaboration entre la Communes, le Canton et les écoles. L'idée de faire un pump track permanent est venue d'un citoyen, M. Yves Corminboeuf. Celle-ci est de construire celui-ci dans le champ communal, en face de la Grande salle, à proximité de la forêt.

Ce serait un projet participatif. Il précise qu'au niveau du bruit, c'est complètement différent du pump track temporaire.

M. Flura dit qu'ils ne sont pas opposés au projet, mais il a peur des nuisances, du fait que les gens s'y rendent en voiture. Le but est aussi de sécuriser cette zone par un 20km/h.

M. le Syndic lui répond que cette partie du village ne sera pas en zone 20km/h. Il précise que tout projet doit être mis à l'enquête, il sera possible de venir discuter, de s'informer et de consulter les plans à ce moment-là.

Mme Christiane Dutoit dit que les riverains de la Ruelle du Mont se sont entretenus avec le Conseil communal concernant la circulation à la ruelle. Le Conseil communal s'est engagé à faire une étude du trafic. Mme Dutoit demande où cela en est.

M. le Syndic lui répond que les résultats sont arrivés jeudi dernier. Le Conseil communal doit encore en prendre connaissance. Il informe qu'il y a eu des remarques de certains citoyens suite à la pose de caméras à la ruelle pour le calcul du trafic. L'étude a été effectuée par Team+. Après avoir étudié les résultats, les habitants de la ruelle du Mont seront invités afin que le Conseil communal leur explique ce qui a été fait et leur donne les résultats de cette étude.

M. Gilles Corminboeuf a retenu que des discussions sont en cours avec la Gravière. Il trouve bien que le Conseil communal ait communiqué avec les citoyens et les aient fait participer. Il demande si lors des prochaines assemblées, les citoyens peuvent être informés des avancées de ces discussions. Il demande que les citoyens soient associés à la décision.

M. le Syndic indique qu'il y a environ 2 ans, le Conseil communal avait demandé à l'Assemblée un vote consultatif pour savoir si les citoyens acceptaient une décharge de type B dans la Gravière.

Il précise qu'il découle d'une loi qui mentionne que les gravières doivent remblayer. Par contre, il est possible de remblayer uniquement avec du type A, ou avec les deux.

Selon le plan directeur cantonal, le site de Ménières est un site de réserve. Suite à un changement de dénomination et de notre Règlement communal de l'urbanisme, le dossier est à Fribourg. Le Conseil communal attend que ce dossier soit traité.

M. le Syndic dit que M. Jean-Luc Badoud, Directeur opérationnel de la Gravière, a été reçu par le Conseil communal. Il a présenté une proposition de convention pour la future exploitation de la Gravière au lieu-dit « Bois brûlé » et où la Commune est propriétaire des surfaces. Les propositions sont la vente de ces forêts, le paiement d'une indemnité en estimant l'exploitation ou que la Commune attende l'exploitation de cette surface et touche le montant exact en découlant.

Cette convention a été transmise par le Conseil communal au SeCA pour savoir ce qu'il se faisait dans les autres gravières du canton. Pour ce qui est de la taxe de décharge, il y a une taxe fédérale, une taxe cantonale, mais rien n'est défini à l'heure actuelle pour les taxes communales. Le Conseil communal a interpellé deux députés afin qu'il soit donné une ligne aux communes qui ont des gravières sur leur territoire. Le dossier est long, mais suivi.

M. le Syndic informe également qu'il y a eu des changements au niveau de la direction de la Gravière.

Mme Béatrice Moret demande comment cela se fait qu'elle ait déjà participé à 2 feux d'artifices cette année à Ménières.

M. le Syndic lui répond que pour les gros feux d'artifices, une demande officielle doit être faite. Par contre pas pour les petits feux d'artifices, la Commune n'est pas informée car ceux-ci ne nécessitent pas d'autorisation. Des renseignements seront pris auprès de la Préfecture.

M. Christian Bise demande si quelque chose est prévu pour l'entretien du ruisseau pour les talus et rochers qui bougent.

M. le Syndic informe qu'une discussion a eu lieu avec M. Aebischer du Service de la faune et la nature SFN qui a autorisé le démontage des barrages de castors sous conditions. M. Pugin des lacs et cours d'eau est accidenté et devrait organiser une vision locale dans une dizaine de jours.

M. Christian Bise dit de contrôler vers la station de pompage.

M. le Syndic le remercie pour cette remarque

M. Raymond Cuttelod demande si le feu d'artifice peut être fait plus au fond du verger, car il y avait beaucoup de déchets sur sa terrasse l'année dernière.

M. Pascal Robert répond qu'il met à disposition sa parcelle, mais que si le feu se retire plus au fond, le problème sera déplacé chez lui. Si cela est le cas, le terrain ne pourra plus être mis à disposition.

M. le Syndic en prend note.

M. Cuttelod dit que cela devait être spécial l'année dernière, car il n'y avait jamais eu autant de déchets.

M. le Syndic dit qu'effectivement, vu qu'il n'y a avait pas eu de feu l'année précédente, l'entreprise qui fourni le feu d'artifice a mis du supplément.

Remerciements

M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil pour tout le travail accompli et les citoyens pour leur présence active et invite les citoyens au verre de l'amitié.

M. le Syndic remercie l'assemblée.

L'assemblée est levée à 21h00.

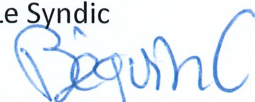
La Secrétaire



K. Lack



Le Syndic



C. Béguin